

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2010

Membres en exercice : 18
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille dix, le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **07 juillet 2010.**

Présents : THERON Marie-France (Maire), PEREZ Jean-Claude, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël (Adjoints), CAZIMAJOU Didier, RENAUD Thierry, MORTIER Pascal, BAYLE Stéphanie, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : BLANCHARD Corine (pouvoir à VACHER Jean-Claude), COUSSEAU Michel (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Christiane), GIFFARD Ghislaine (pouvoir à PEREZ Jean-Claude).

Absent excusé : *Néant.*

Absents : HAVERLAN Dominique. VILLECHANOUX Georges, ENGEL Stéphane, JACQUE Fanny.

Secrétaire de séance : CAZIMAJOU Christiane.

PREAMBULE

Madame THERON, Maire de PORTETS, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 mai 2010, lequel est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE : ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A R.F.F.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les propositions de Réseau Ferré de France (RFF) concernant l'acquisition du terrain cadastré n°1125, section A, soit : prix du terrain (5.980,00 € TTC) + frais de notaire + pose d'une clôture entre ce terrain et les terrains restant au domaine public ferroviaire et autorise le Maire à signer l'acte notarial et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Madame le Maire précise que cette opération est menée dans le cadre de l'aménagement du parking de la gare et de l'installation de la halte éco-durable.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 265,00 € à l'Office de Tourisme de PORTETS ;
- une subvention de 1.350,00 € à la Bibliothèque – Bédéthèque de PORTETS. Cette subvention sera versée sous réserve que l'association fournisse le bilan financier intermédiaire arrêté à la date du 30 juin 2010.

CONVENTION AVEC LA C.D.C. DE PODENSAC POUR MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est gérée, depuis le 1^{er} juillet 2010, la bibliothèque est gérée par la C.D.C. de PODENSAC mais les locaux appartenant à la commune, il y a lieu de signer une convention précisant les engagements de chacune des parties. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU PARKING DE LA GARE ET DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC – CONVENTION AVEC LA CDC DE PODENSAC

Les travaux d'aménagement du parking de la gare (rue du Merlot) et de la rue du Maréchal Leclerc concernent, pour partie, des voies déléguées à la CDC de PODENSAC. Dans un souci de simplification et d'harmonisation des travaux, il a été décidé, d'un commun accord, que c'est la commune de PORTETS qui procéderait au choix de l'architecte, à la dévolution et au suivi des travaux et que, par convention, la CDC de PODENSAC rembourserait à la Commune de PORTETS les travaux réalisés pour son compte tels qu'ils apparaîtraient sur le décompte définitif. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la CDC de PODENSAC précisant les modalités d'exécution des travaux d'aménagement du parking de la gare (rue du Merlot) et de la rue du Maréchal Leclerc.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR LA POSE DE NOUVEAUX CANDELABRES RUE DU MARECHAL LECLERC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du SDEEG pour la pose de nouveaux candélabres Rue du Maréchal Leclerc dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg selon le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Travaux installation candélabres	17.378,40 €	Subvention du SDEEG (20%)	3.718,98 €
Maîtrise d'œuvre SDEEG HT (7%)	1.216,49 €		
Total HT	18.594,89€	Autofinancement HT	14.875,91 €
TVA sur travaux	3.406,17 €	TVA	3.406,17 €
Total TTC	22.001,06 €	Total TTC	22.001,06 €

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE : DEVOLUTION DU MARCHE

Bien que non inscrite à l'ordre du jour, le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de délibérer sur la dévolution du marché d'aménagement du parking de la gare.

Monsieur Thierry RENAUD, Conseiller municipal, présente l'analyse des offres reçues pour l'aménagement du parking de la gare. Quatre entreprises ont fait une proposition (LAGORCE TP – 192.906,26 € HT ; STR – 216.797,23 € HT ; EIFAGE – 242.138,28 € HT – CREGUT – 246.087,37 € HT). L'entreprise LAGORCE TP, bien que présentant l'offre la moins disante, n'a pas respecté l'ensemble des conditions du cahier des charges. L'offre la plus intéressante économiquement est donc celle présentée par STR.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre présentée par l'entreprise S.T.R. – 33370 LOUPES, pour un montant de 216.797,23 € HT (259.289,49 € TTC) et autorise le Maire à signer le marché.

FIXATION DES TARIFS DES CAVEAUX NEUFS ET DES CASES ET CAVURNES DU COLUMBARIUM AINSI QUE DE LA DISPERSION DES CENDRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les tarifs et durées suivants :

- caveaux 4 places : 2.137,00 € TTC (durée 30 ans)
- cases columbarium (capacité 3 urnes) : 850,00 € TTC (durée 30 ans)
- cavurnes (capacité 1 urne) : 560,00 € TTC (durée 30 ans)
- dispersion des cendres : 50,00 € TTC

DECISION MODIFICATIVE N°8

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajuster le budget communal comme suit :

Dépenses			Recettes		
Opération Article	Objet	Montant	Opération Article	Objet	Montant
	Accessoires défibrillateur	+243,00 €		Emprunt CRCAM	27.667,00 €
	Panneau lumineux	-10.000,00 €			
	Compléments patinoire	+8.175,00 €			
	Desherbier thermique	+107,00 €			
	Mélangeur	+143,00 €			
	Chauffe eau du stade	+527,00 €			
	Ordinateur	+805,00 €			
	Tracteur John Deere	+23.683,00 €			
170 / 2188		23.683,00 €	170 / 1641		27.667,00 €
	Bâtiment La Poste	-7.900,00 €			
192 / 2313		-7.900,00 €			
	Caveaux 4 places	17.561,00 €			
194 / 2313		17.561,00 €			
	Dépenses imprévues	-5.677,00 €			
OPFI / 020		-5.677,00 €			
	TOTAL	27.667,00 €		TOTAL	27.667,00 €

Monsieur MORTIER s'étonne de la suppression du panneau lumineux. Mme THERON lui indique qu'il ne s'agit que d'un report de réalisation ; elle tient à faire le point sur le budget avant d'engager de nouvelles dépenses.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme THERON donne la composition du Comité Directeur du Club de football CASTRES PORTETS LANGOIRAN :

- Céline GOUAULT, Présidente
- Didier MOLE, Président délégué
- Marielle LACASSAGNE, Trésorière
- Pascal BOSCHET, Secrétaire
- Aurélien GUIRODE, Secrétaire adjoint

- Les associations Portensis – Athlétisme – Guidon portésien ont adressé leurs remerciements pour la subvention 2010 accordée.

- L'association Joie de Vivre (Mérignac) a adressé ses remerciements pour l'accueil de sa section promenade au port de PORTETS.

- Mme THERON fait part des remerciements adressés par les familles suite envois de fleurs lors du décès de Mme HAVERLAN (épouse de Louis HAVERLAN, Président de l'Association des Anciens Combattants) et de Mme ESQUIROL (ancienne Présidente du Club Bel Automne).

- Mme THERON informe les élus sur le concert donné à La Forge dans le cadre des Rencontres Musicales Internationales des Graves

- Mme le Maire signale que la DGE a été accordée pour les projets :

- « reprise des concessions au cimetière » : 13.584,28 € ;
- « jeu école maternelle » : 4.182,85 € ;
- « informatique école élémentaire » : 3.574,55 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H15.